



Distribution: générale Point 7 de l'ordre du jour
Date: 4 novembre 2021 WFP/EB.2/2021/7-D/2
Original: anglais Questions opérationnelles — Projets approuvés moyennant un vote par correspondance
Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Révision du plan stratégique pour l'Eswatini (2020-2024) et augmentation budgétaire correspondante

	Données actuelles	Modification	Données révisées
Durée	1^{er} janvier 2020-31 décembre 2024	Prolongation d'un an	1^{er} janvier 2020-31 décembre 2025
Bénéficiaires	263 292	312 972	576 264
<i>(en dollars É.-U.)</i>			
Coût total	32 460 522	17 452 575	49 913 097
Transferts	25 287 915	15 741 758	41 029 674
Mise en œuvre	2 024 011	491 407	2 515 418
Coûts d'appui directs ajustés	3 167 436	154 230	3 321 666
Total partiel	30 479 363	16 387 395	46 866 758
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	1 981 159	1 065 181	3 046 339

Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*: 3

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Décision

Le Conseil a approuvé moyennant un vote par correspondance la révision du plan stratégique pour l'Eswatini (2020-2024) et l'augmentation budgétaire correspondante, d'un montant de 17 452 575 dollars É.-U., faisant l'objet du présent document.

15 septembre 2021

Coordonnateurs responsables:

M. M. Haile
Directeur du Bureau régional pour
l'Afrique australe
courriel: menghestab.haile@wfp.org

M. D. Shah
Fonctionnaire responsable
courriel: deepak.shah@wfp.org

Justification

1. La présente révision permettra d'harmoniser le plan stratégique de pays (PSP) pour l'Eswatini (2020-2024) avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) (ci-après le "plan-cadre de coopération") récemment élaboré. Il est proposé de prolonger le PSP d'une année, jusqu'en décembre 2025, afin de l'aligner sur le calendrier du plan-cadre de coopération. En outre, le PAM intégrera le renforcement de la résilience et l'adaptation au changement climatique dans les activités du PSP afin de venir en aide aux petits exploitants agricoles et de renforcer les capacités des institutions nationales, conformément à l'effet 4 du plan-cadre de coopération consistant à renforcer la gestion des ressources naturelles, la résilience face aux aléas climatiques et la durabilité environnementale.
2. Selon les résultats du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), entre avril et septembre 2021, plus de 209 000 personnes (18 pour cent de la population) devraient se retrouver dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë particulièrement grave. Bien qu'il s'agisse d'une amélioration par rapport à la période de janvier à mars 2021, l'intervention d'urgence requise dépasse toujours les capacités des programmes nationaux de filets de sécurité sociale, ce qui pourrait durablement fragiliser les ménages les plus vulnérables. Une aide d'urgence est nécessaire, en particulier pour les près de 49 900 personnes en phase 4 de l'IPC (urgence) et les 159 100 personnes en phase 3 (crise). Les pertes économiques, les prix élevés des denrées alimentaires et l'accès aux marchés comparativement limité, en lien avec la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), figurent parmi les principaux facteurs d'insécurité alimentaire touchant les zones périurbaines et les zones rurales pauvres.

Modifications

Orientation stratégique

3. La présente révision budgétaire ne modifie pas l'orientation stratégique du PSP. Conformément à l'effet 4 du plan-cadre de coopération, qui met l'accent sur la résilience face aux aléas climatiques et la durabilité environnementale, le PAM mettra en place au titre de l'activité 2 un modèle de production résilient au profit de 3 000 petits exploitants agricoles, en particulier des femmes. Le modèle sera axé sur la mise à disposition de technologies d'adaptation au changement climatique et sur la conduite de formations techniques visant à optimiser la productivité. Le PAM fournira également un ensemble d'intrants de démarrage (semences, engrais, pesticides, matériel d'irrigation) pour la création de parcelles de production dans 1 700 centres de soins de proximité. La production contribuera à améliorer les repas fournis dans ces centres, et les revenus des ventes permettront de financer la poursuite de la production agricole.
4. La mise en place du modèle de production résilient favorisera la production durable de nourriture à l'intention des orphelins et des autres enfants vulnérables dans les centres de soins de proximité, qui reçoivent actuellement du PAM une assistance alimentaire. Conformément à une stratégie de retrait partiel, une partie de ces enfants bénéficiera du programme d'alimentation scolaire géré par le Ministère de l'éducation et de la formation d'ici à la fin de 2022. Parallèlement, les orphelins et les autres enfants vulnérables de moins de 3 ans bénéficieront d'aliments produits de manière durable dans les centres de soins de proximité. Le PAM a actualisé le libellé de la ligne de visée afin de rendre compte du regain d'attention accordé à la production durable. En particulier, l'effet direct stratégique 2 et l'activité 2 ont été reformulés.

5. Au titre de l'activité 1, le PAM prévoit de compléter l'assistance apportée par le Gouvernement et de venir en aide à 71 000 personnes vulnérables supplémentaires touchées par la pandémie de COVID-19. Guidé par les résultats de l'IPC, le PAM continuera à concentrer ses efforts sur les ménages en phase 3 ou 4 de l'IPC dans les zones urbaines et périurbaines, en ciblant spécifiquement les travailleurs saisonniers et informels, les personnes présentant un taux de dépendance élevé, les populations les plus exposées à la malnutrition, les migrants et les réfugiés et les personnes vivant dans des zones soumises à des mesures de confinement ou de restriction de mouvement ou dans des zones à haut risque. Le PAM et ses partenaires mettront en œuvre les principes de la nouvelle politique du PAM en matière de protection et de responsabilité à l'égard des populations touchées, en accordant une attention particulière aux personnes handicapées.
6. Toujours dans le cadre de l'activité 1, et sous réserve des résultats des campagnes agricoles, le PAM modifiera le nombre de bénéficiaires en fournissant une assistance à 223 073 personnes supplémentaires au titre de l'intervention menée en période de soudure (2021/2022 et 2023/2024). La priorité continuera à être accordée aux ménages comptant des enfants âgés de 6 à 23 mois, aux personnes vivant avec le VIH et la tuberculose, aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes, ainsi qu'aux orphelins et aux autres enfants vulnérables, afin d'enrayer la détérioration de leur état nutritionnel et de contribuer à briser le cycle de la malnutrition. Selon les travaux du Comité d'évaluation de la vulnérabilité de l'Eswatini pour 2021, le taux de retard de croissance s'établit globalement à 25 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans et à 35 pour cent chez les enfants âgés de 18 à 23 mois. Le PAM poursuivra son action de sensibilisation concernant les traitements à dimension nutritionnelle chez les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose au moyen d'un ensemble de mesures de communication visant à faire évoluer la société et les comportements.
7. Le PAM combine les rations alimentaires en nature et les transferts de type monétaire. La majorité des bénéficiaires (80 pour cent) reçoivent une assistance sous la forme de transferts de type monétaire, modalité jugée la plus appropriée à l'issue des évaluations de marché. Le PAM fournit également aux personnes atteintes du VIH ou de la tuberculose souffrant de malnutrition ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes des bons-produits pour qu'elles puissent se procurer des aliments nutritifs. Il a entamé des pourparlers avec le Gouvernement en vue d'acheminer l'assistance par l'intermédiaire des programmes nationaux de protection sociale. Les discussions portent sur l'harmonisation et la souplesse des mécanismes de transfert et de la valeur des transferts, le ciblage et la possibilité d'intégrer les transferts d'urgence assurés par le PAM ou d'autres acteurs humanitaires.
8. Les mesures prises par le PAM appuient l'intervention globale du système des Nations Unies telle que décrite dans le plan-cadre de coopération et les plans associés de l'équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes. Les complémentarités entre les plans seront recherchées et appuyées aux fins de l'obtention de résultats collectifs à long terme. Le PAM veillera à la coordination avec les autres entités des Nations Unies et les modules d'action groupée et groupes sectoriels pertinents, le cas échéant, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les modules d'action groupée et groupes sectoriels relatifs aux domaines suivants: agriculture et sécurité alimentaire, logistique, technologies de l'information, nutrition et eau, assainissement et hygiène.

9. Les risques liés aux conditions météorologiques (sécheresse, épisodes de sécheresse prolongés et inondations) et le financement limité posent de grosses difficultés au niveau des opérations. Afin de continuer à obtenir les effets directs escomptés, le PAM a mis en place des mesures d'atténuation, qui visent notamment à améliorer la collaboration avec le Gouvernement à l'appui de la production de données factuelles en matière d'alerte rapide et à mobiliser davantage de donateurs, l'accent étant mis sur les investissements consacrés aux activités de renforcement des capacités.
10. Le PAM continuera à recourir à des systèmes de suivi et de communication d'informations à distance pour limiter le risque d'exposition à la COVID-19. Il utilise aussi des mécanismes de réclamation et de remontée de l'information à distance, y compris des centres d'appels fonctionnant dans les deux sens, lorsque cela est possible.
11. L'examen décentralisé du projet pilote d'alimentation scolaire utilisant la production locale mené dans le cadre de l'activité 2 (soutien aux petits exploitants agricoles) et de l'activité 3 (repas scolaires), pour lequel des données factuelles sont actuellement produites, sera réalisé en 2022 et permettra d'étayer l'extension de ce projet à un plus grand nombre d'écoles dans le cadre du programme national d'alimentation scolaire du Gouvernement.

Analyse des bénéficiaires

TABEAU 1: BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ							
Effet direct stratégique	Activité	Période	Femmes (plus de 18 ans)	Hommes (plus de 18 ans)	Filles (de 0 à 18 ans)	Garçons (de 0 à 18 ans)	Total
1	1	Chiffres actuels	58 265	50 145	39 571	39 818	187 799
		Augmentation	88 277	81 609	61 870	62 317	294 073
		Chiffres révisés	146 542	131 754	101 441	102 135	481 872
2	2	Chiffres actuels	6 000	6 000			12 000
		Augmentation	2 000	1 000			3 000
		Chiffres révisés	8 000	7 000			15 000
3	3: Alimentation scolaire utilisant la production locale	Chiffres actuels			11 806	12 686	24 392
		Augmentation			0	0	0
		Chiffres révisés			11 806	12 686	24 392
	3: Orphelins et autres enfants vulnérables	Chiffres actuels			28 335	26 665	55 000
		Augmentation			0	0	0
		Chiffres révisés			28 335	26 665	55 000
Total (hors chevauchements)		Chiffres actuels	64 254	56 145	71 672	71 211	263 292
		Augmentation	90 288	82 609	69 910	70 275	312 972
		Chiffres révisés	154 542	138 754	141 582	141 486	576 264

Transferts

	Effet direct stratégique 1			Effet direct stratégique 2	
	Activité 1			Activité 3	
Type de bénéficiaires	Résidents	Résidents	Résidents	Écoliers (alimentation scolaire utilisant la production locale)	Centres de soins de proximité (orphelins et autres enfants vulnérables)
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Bons-produits	Produits alimentaires	Produits alimentaires
Céréales	333,33			150,00	150,00
Légumes secs	83,33			40,00	40,00
Huile	30,00			7,50	7,50
Total kcal/jour	1 766	1 766	1 766	756	756
% de kcal d'origine protéique	10,5			11,4	11,4
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)		0,35	0,52		
Nombre de jours d'alimentation par an	180	180	180	264	264

Type de produits alimentaires/transferts de type monétaire	Budget actuel		Augmentation		Budget révisé	
	Total (en tonnes)	Total (en dollars)	Total (en tonnes)	Total (en dollars)	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	10 127	3 448 251	3 267	1 376 538	13 393	4 824 789
Légumes secs	2 636	3 185 964	858	917 478	3 495	4 103 442
Huile et matières grasses	660	554 081	194	242 970	854	797 051
Aliments composés et mélanges	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total (produits alimentaires)	13 423	7 188 296	4 319	2 536 986	17 742	9 725 282
Transferts de type monétaire		13 458 681		7 190 979		20 649 659
TOTAL (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	13 423	20 646 976	4 319	9 727 965	17 742	30 374 941

Ventilation des coûts

12. La présente révision entraîne une prolongation d'un an, jusqu'en décembre 2025, qui concerne l'ensemble des effets directs stratégiques. Un ajustement à la hausse du budget a également été effectué au titre de l'effet direct stratégique 1 afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la riposte à la COVID-19 et de l'assistance en période de soudure. Par ailleurs, en raison de la fermeture récente des écoles, les ressources prévues pour l'alimentation scolaire utilisant la production locale seront reportées et allouées aux années 2021 et 2022.

	Résultat stratégique 1 (cible 1 de l'ODD 2)	Résultat stratégique 3 (cible 3 de l'ODD 2)	Résultat stratégique 5 (cible 9 de l'ODD 17)	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	
Transferts	8 426 325	2 534 488	4 780 946	15 741 758
Mise en œuvre	209 341	313 010	(30 944)	491 407
Coûts d'appui directs ajustés				154 230
Total partiel				16 387 395
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)				1 065 181
Total				17 452 575

Abréviation: ODD = objectif de développement durable

	Résultat stratégique 1 (cible 1 de l'ODD 2)	Résultat stratégique 3 (cible 3 de l'ODD 2)	Résultat stratégique 5 (cible 9 de l'ODD 17)	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	
Transferts	26 705 986	3 013 164	11 310 524	41 029 674
Mise en œuvre	1 153 897	639 285	722 236	2 515 418
Coûts d'appui directs ajustés	2 142 226	513 906	665 534	3 321 666
Total partiel	30 002 449	4 166 015	12 698 294	46 866 758
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	1 950 159	270 791	825 389	3 046 339
Total	31 952 608	4 436 806	13 523 683	49 913 097

Liste des sigles utilisés dans le présent document

IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays